

Département du **Jura**
Canton de **Dole Sud-Ouest**
Commune de **DAMPARIS**

Arrêté N° PO/88/2025
Du 09 juillet 2025

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE **RETRAIT DE DÉLÉGATION FONCTION D'ADJOINT**

Le Maire de Damparis,

- Vu les articles L.2122-18 et L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu son arrêté n°PO/24/2020 du 24 mai 2020 relatif à la répartition des délégations de fonctions aux adjoint-e-s,
- Considérant qu'il convient de veiller au bon fonctionnement de l'administration communale et des services,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La délégation de fonctions attribuée à Mme Marie-Rose GUIBELIN, Adjointe, chargée des sports et vie associative, est retirée à compter du 09 juillet 2025.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Sous-Préfecture de Dole,
- Service Comptabilité,
- L'intéressée (LRAR)

Le Maire,
Michel GINIÈS



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.